

**Département d'Eure et Loir
Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2017

L'an **deux mille dix-sept**

Le **vendredi Sept Juillet** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Ludovic DESHAYES, Isabelle MANCEAU, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Jean-François NOËL du PAYRAT, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Danièle LEGER (Pouvoir à L. CHOTARD)

Etaient absents : Anne-Marie HAIE, Michèle BORNIAMBUC

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- tarifs du centre de loisirs pour le mercredi matin et après-midi

- réduction du périmètre de l'Agglomération du Pays de Dreux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I – RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur BOUCHER informe le conseil municipal que le Directeur d'Académie de l'Education Nationale a donné son accord pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours, comme demandé par la commune suite à une concertation avec tous les intervenants (enseignants – parents élus – personnel TAP).

Les TAP sont donc supprimés après 3 ans de fonctionnement, ce qui a représenté un travail considérable mais très apprécié par les parents et les enfants. Les parents ont été prévenus par courrier.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant aucune information n'est diffusée sur la pérennisation des aides de l'Etat.

Les écoles conserveront les mêmes horaires :

Elémentaire : 8h45-11h45 / 13h30-16h30

Maternelle : 8h30-11h30 / 13h30 – 16h30 pour permettre aux enseignants de dispenser les APC pendant le temps de midi.

Suite au retour à la semaine de 4 jours, il est nécessaire de modifier les tarifs de L'ALSH en incluant un tarif pour le mercredi matin.

Il est proposé de conserver le même tarif pour le mercredi matin que pour le mercredi après midi, comme suit :

Quotient familial	Dénomination	Mercredi matin ou après-midi (repas compris)
Moins de 463	A	4,80 €
463 – 649	B	5,75 €
650 – 824	C	6,75 €
825 – 974	D	7,85 €
975 - 1149	E	9,30 €
1150 – 1399	F	10,90 €
1400 - 1700	G	12,75 €
Plus de 1700	H	13,50 €
Extérieurs	I	21,50 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Il indique que la Commission Scolaire se réunira en juillet pour la réorganisation du centre de loisirs.

Pause méridienne : les ateliers seront conservés et améliorés, sauf une journée par semaine qui sera libre, sans activités.

Ecole élémentaire 2017/2018 – projet sur l'écologie et le développement durable.
Interventions demandées :

- Textes et Rêves pour 1 440 €
- Projet classe transplantée pour 4 600 €

Le conseil municipal prend note de ces projets qui seront étudiés ultérieurement.

II - FINANCES

1°/Situation financière

M. le Maire présente la situation financière de la commune à la date du 07/07/2017 :

↳ Budget général

- Fonctionnement : 672 832,23 € en dépenses pour 1 728 723,31 € de recettes
 - Investissements : 449 296,30 € en dépenses pour 609 951,50 € de recettes
- Pour information.

2°/ Décision Modificative n° 1 sur budget général

Dans le cadre d'ajustements budgétaires, Monsieur le Maire propose une décision modificative n° 1 sur le budget général comme suit :

Dépenses d'Investissement		
2313-18	Constructions (restaurant communal)	- 120 000
2315-17	Constructions Voirie rue du Fournil Raville FDAIC 2017	+ 120 000
Total		0

Le budget reste en équilibre. La D. M. N° 1 est adoptée à l'unanimité.

3°/ Point sur les subventions obtenues

Monsieur le Maire donne communication des différentes subventions obtenues par la commune :

a) Etat

↳ **DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 135 000 € - restaurant scolaire**

Monsieur le Maire indique qu'il faut commencer une réflexion sur différents projets – Consultation de plusieurs architectes – Système d'auto-service pour les élèves de l'école élémentaire ? L'ordre de service doit être donné avant le 31/12/2017.

D. ROBERT suggère une cuisine évolutive en cas d'un retour éventuel à une cuisine traditionnelle ? M. le Maire souligne le caractère contraignant de ce fonctionnement (sécurité alimentaire....).

↳ **DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement des Communes) :**

① 4 990 € pour installation de portes automatiques sécurisées accès école maternelle – restaurant scolaire et accueil périscolaire

② 3 204 € pour remplacement de la porte d'entrée de la mairie et 4 fenêtres des bureaux du 1^{er} étage

b) Conseil Départemental

↳ Fonds de Péréquation 2016 (2^{ème} part) : 12 662 €

c) Gédia

↳ 564,54 € pour occupation du domaine public

D.2017/06/02-03
SUBVENTION
ASSOCIATION
« JEUX EN FOLIE »

4°/ Subvention association « Jeux en folie »

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention de l'Association « Jeux en folie ».

Après délibération il est décidé d'octroyer une subvention de 200 € à l'Association « Jeux en folie » au titre de l'année 2017. Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

D.2017/07/07-04
REDUCTION

1°/ Réduction du périmètre de l'Agglomération du Pays de Dreux

PERIMETRE
AGGLO PAYS
DE DREUX

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°12-2017 du 5 mai 2017, notifiée le 18 mai 2017, le Conseil municipal de la commune de Mouettes a présenté sa demande de retrait de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour adhésion au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération «Evreux Portes de Normandie».

Le Conseil communautaire s'est prononcé le 26 juin 2017 pour approuver le retrait lequel emporte modification de l'article 1^{er} «COMPOSITION» des statuts listant les communes adhérentes. Toutes les autres stipulations des statuts, notamment les compétences transférées, demeurent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-19 ;

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette réduction de périmètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Accepte** la modification de l'article 1^{er} et donc le retrait de la Commune de Mouettes.

Adopté à l'unanimité.

2°/ Communication informations préfectorales

Sécurité routière – M. le Maire présente une note émanant du Cabinet de Madame la Préfète relative à la sécurité routière en Eure et Loir.

III – TRAVAUX

1°/ Voirie Raville

D.2017/07/07-05
CONVENTION
MAITRISE
ŒUVRE
RAVILLE 2^e TR.

a) 2^{ème} tranche : rue du Fournil – Impasse de la Place du Tilleul – CR 25 « Chemin de la Messe » - Extrémité de la rue d'Augis). – Convention de maîtrise d'oeuvre

M. le Maire présente un devis d'honoraires de Foncier Experts relatif à la maîtrise d'œuvre de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de voirie à Raville (Rue du Fournil - Impasse de la Place du Tilleul – extrémité rue d'Augis – CR 25), pour un montant H.T. de 5 356,12 €, soit 6 427,34 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre et approuve ce devis à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres va être lancé prochainement.

Il souligne que le hameau de Raville a bénéficié d'un investissement important au cours des dernières années pour l'aménagement de la voirie.

b) 1^{ère} tranche : rue des Mésanges – rue du Pressoir

M. le Maire indique que les travaux ont démarré par l'enfouissement des réseaux et par l'intervention sur le réseau d'eau potable.

2°/ Atelier municipal – complément de travaux et avenants

Monsieur le Maire indique que les travaux de l'atelier municipal avancent bien. Les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis matin.

Sur le plan financier, à ce jour, il apparaît une moins value de 8 000 € environ pour la maçonnerie, compensée par des travaux supplémentaires en électricité (chauffage non prévu au départ – leds – projecteurs). Le solde serait de 4 226 € environ.

3°/ Reprise du mur du belvédère de l'église

Monsieur le Maire informe qu'une étude de compactage du sol a été réalisée avant la pose des pavés. Celle-ci s'étant révélée positive les pavés seront posés prochainement.

J.F. NOËL du PAYRAT demande si la fente du mur sur la propriété voisine de la place de l'Eglise est liée aux travaux. M. le Maire explique que le mur était déjà fendu avant les travaux mais que son état s'est peut-être aggravé depuis, d'autres facteurs pouvant aussi rentrer en ligne de compte.

4°/ Acquisition de panneaux lumineux d'information – Choix entreprise

D.2017/07/07-06
ACQUISITION
PANNEAUX
LUMINEUX
D'INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de panneaux lumineux d'informations sur la commune.

Il présente deux propositions des sociétés CENTAURE SYSTEMS ET ACE.

Une discussion s'engage sur le meilleur emplacement possible en terme de visibilité.

Après délibération il est décidé de retenir la société ACE pour un panneau « full colors » recto verso qui serait apposé au niveau du carrefour du Moulin (RD 912).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette acquisition. Adopté à l'unanimité.

5°/ Portes coulissantes

M. le Maire rappelle le projet d'installation de portes coulissantes automatiques sécurisées pour l'accès à l'école maternelle – restaurant scolaire et accueil périscolaire.

Plusieurs devis ont été demandés qui seront étudiés à réception.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents avec l'entreprise la plus à même d'apporter la meilleure solution, au plus juste prix, sachant que l'ordre de service doit intervenir avant la fin de l'année pour pouvoir bénéficier de la subvention attribuée par l'Etat.

6°/ Remplacement porte entrée mairie et fenêtres 1^{er} étage

Des devis avec plusieurs options (PVC –Bois – Alu) sont en cours d'étude. La Commission des Travaux se réunira pour finaliser le projet.

IV – URBANISME

D.2017/07/07-07
DEMANDE

1°/ Demande de cession d'un terrain par la société Shell

CESSION TERRAIN
PAR LA SOCIETE
SCHELL

Monsieur le Maire expose les différents échanges entre la commune et la société des pétroles SHELL, depuis 2006 relatifs à une éventuelle acquisition par la commune d'une parcelle sise sur la RN 12, cadastrée ZO 41 d'une superficie de 2 540 m².

Après discussion, échange de vues et délibération, le nouveau conseil municipal élu en 2014 décide de ne pas donner suite et émet un avis défavorable à ce projet d'acquisition.

Adopté à l'unanimité.

D.2017/07/07-08
CONFIRMATION
ACQUISITION
TERRAIN
JOXTANT
ECOLE
MATERNELLE

2°/ Confirmation acquisition terrain jouxtant l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017/01/27-05 du 27/01/2017 relative à l'acquisition d'un terrain situé à l'arrière de l'école maternelle, composé des parcelles D1343 pour partie, D1383 et D1384 pour une superficie d'environ 1 308 m² et fixant le prix initial à 45 000 €.

Compte tenu d'une extension possible de 25 m² (5 x 5) de la superficie initialement prévue, Madame MARCELOT avait accepté de majorer le prix de cession de 1 000 € portant l'acquisition à 46 000 €.

Par courrier en date du 16/06/2017 Madame MARCELOT souhaite revenir sur cette nouvelle proposition de 46 000 € en la portant à 47 500 €.

Après débat, le conseil municipal maintient son prix d'acquisition à 46 000 € en tenant compte de l'acquisition de la parcelle supplémentaire de 25 m². Adopté à l'unanimité.

D.2017/07/07-09
PROJET DIVISION
PARCELLE EN
BORDURE ZO 225
APPARTENANT
A L'ETAT

3°/ Projet de division d'une parcelle sise en bordure de la ZO 225 appartenant à l'Etat

Monsieur le Maire expose :

Afin de maîtriser l'environnement et l'accès à de futurs éventuels aménagements, il serait judicieux d'envisager la possibilité d'acquérir une partie d'une parcelle appartenant à l'Etat et dont l'entretien est délaissé, cadastrée ZO 225, sis au lieudit la Justice.

Il rappelle qu'en septembre 2012, le conseil municipal avait fait l'acquisition auprès des Services de France Domaine, d'une bande de terrain de 2 097 m², cadastrée ZO 226, au prix de 4 194 €, soit 2€ le m².

Il s'agirait de demander aux Services de l'Etat la possibilité de détacher une superficie de 6 152 m² en bordure des RD 303 et 9012, sur l'ensemble de la surface qui s'élève à 23 986 m².

Après délibération, le conseil municipal donne un accord de principe pour l'acquisition de ce terrain sous réserve de tarifs intéressants pour la commune. Adopté à l'unanimité.

